

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO FRANCE et COLONIES Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr. ETRANGER (frais de poste en sus). Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'Etat ADMINISTRATION : Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS LÉGALES : 4 francs la ligne. S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</p>
---	---	--

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.

Arrêté Ministériel désignant un Délégué du Gouvernement à la Commission chargée de dresser la liste électorale de la Chambre Consultative.

Arrêté Ministériel désignant un Délégué du Gouvernement à la Commission chargée de dresser la liste électorale.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Vacance d'emploi.

Relevé des prix des légumes et fruits.

Prix des viandes de boucherie et de charcuterie.

Prix du lait.

INFORMATIONS :

Nécrologie.

État des jugements du Tribunal Correctionnel.

QUESTIONS INTERNATIONALES

Pour l'organisation de la Paix.

NOTES D'ART ET D'HISTOIRE

Les anciennes orgues de l'Eglise Saint-Nicolas à Monaco, par M. L.-H. Labande.

LA VIE LITTÉRAIRE

Société de Conférences. — Où en est la France en Syrie, par M. J. Tharaud.

LA VIE ARTISTIQUE

Saison de Comédie. — Le Valet Maître.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2.238

LOUIS II
 PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Ludovic Censi, Consul d'Italie à Monaco, est nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatre janvier mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
 Le Ministre Plénipotentiaire
 Secrétaire d'Etat,
 H. MAURAN.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté.
 Vu l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, instituant une Chambre Consultative

du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels Etrangers ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 23-29 décembre 1938 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. A. Michel, Administrateur des Domaines, est désigné pour faire partie, comme Délégué du Gouvernement, de la Commission chargée de dresser la liste électorale de la Chambre Consultative pour l'année 1939.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six janvier mil neuf cent trente-neuf.

P. le Ministre d'Etat,
 Le Conseiller de Gouvernement,
 E. HANNE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
 Vu l'article 13 de la Loi n° 30 du 3 mai 1920 sur l'organisation municipale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 23-29 décembre 1938 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Bœuf Jean, Chef de Division au Ministère d'Etat, est désigné pour faire partie, en qualité de Délégué du Gouvernement, de la Commission chargée de dresser la liste électorale pour l'année 1939.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six janvier mil neuf cent trente-neuf.

P. le Ministre d'Etat,
 Le Conseiller de Gouvernement,
 E. HANNE.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis est donné qu'un poste de Contrôleur à l'Administration des Domaines de la Principauté est vacant.

Les candidats, qui devront être de nationalité monégasque, et âgés au minimum de 30 ans, sont invités à adresser leur candidature avant le 25 janvier prochain au Secrétariat Général du Ministère d'Etat.

Les demandes devront être accompagnées des pièces ci-après :

- 1° Acte de naissance ;
- 2° Titres et diplômes ;
- 3° Certificat de nationalité.

Prix relevés au Marché de la Condamine, le 10 janvier 1939.

Fruits et Légumes

Aucun changement sur les prix des fruits et légumes, avec la semaine précédente.

Viande de Boucherie et de Charcuterie

Sans changement avec la semaine précédente.

Lait

Sans changement :

En magasin 2 fr. 30 le litre
 A domicile..... 2 fr. 50 »

INFORMATIONS

Hier, mercredi, ont eu lieu les obsèques de M. Franz Bulgheroni, Vice-Président de la Chambre Consultative, qui a succombé lundi soir dans sa 70^{me} année.

Une foule considérable s'était réunie au domicile mortuaire où la levée du corps s'est faite à 2 heures et demie.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Alexandre Taffe, Antoine Doda, Charles Palmaro, Lucien Davico, Albert Martiny et Charles Audibert.

Le deuil était conduit par M^{lle} Lyane Bulgheroni, fille du défunt ; M. Henry Bulgheroni, son fils ; M^{me} Henry Bulgheroni, sa belle-fille ; MM. Ido, Jean et Sylvio Bulgheroni, ses frères, entourés des autres membres de la famille et des ouvriers de l'entreprise Bulgheroni.

Venaient ensuite les communautés religieuses et les infirmières.

Sur deux coussins de velours étaient portées les décorations du défunt qui était Grand Officier de la Couronne d'Italie, Officier des SS. Maurice et Lazare, Officier de l'Ordre de S-Charles et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Un piquet de Carabiniers, sous les ordres du Capitaine Garrus, rendait les honneurs et encadrait le char funèbre.

Dans les premiers rangs du long cortège, on remarquait M. Jacques Reymond, Conseiller de Gouvernement, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat et le Gouvernement Princier ; S. Exc. M. Henry Mauran, Secrétaire d'Etat, Directeur du Cabinet du Prince ; M. Louis Auréglià, Maire de Monaco ; M. Gabaldoni, régent du Consulat d'Italie ; M. Vingut, Vice-Consul de France ; le Baron Bouvier,

Consul de Belgique ; M. Raybaudi, Président de la Chambre Consultative.

La cérémonie funèbre a eu lieu en l'église Saint-Martin. L'absoute a été donnée par M. le Curé Dary.

Sur le parvis M. Raybaudi, au nom de la Chambre Consultative des intérêts économiques étrangers, M. Paul Bergeaud, au nom de la Commission administrative de l'Hôpital, le docteur Jean Marsan, au nom de la Société nouvelle des Moulins ; M. Michel Fontana, au nom des entrepreneurs de travaux publics ; M. Lucien Davico, au nom de la Société de bienfaisance de la colonie italienne, ont rendu un émouvant hommage au défunt.

Le Tribunal Correctionnel dans son audience du 20 décembre 1938, a prononcé les jugements ci-après :

F. C., ménagère, née le 12 septembre 1898, à Lequio-Tanaro (Italie), demeurant à Beausoleil. — Violences ou voies de faits : 16 francs d'amende, (avec sursis).

D. A.-G., ingénieur, né le 21 août 1891, à Johannesburg (Afrique du Sud), demeurant à la Haye. — Blessures par imprudence : deux jours de prison et 100 francs d'amende, (par défaut).

QUESTIONS INTERNATIONALES

Pour l'Organisation de la Paix

Les discours de M. Cordell Hull, Secrétaire d'État Américain, de M. Sayre, Secrétaire d'État adjoint, des 3, 6 juin et 16 août 1938, et du Président Franklin Roosevelt, du 18 août suivant, sont le point de départ d'un mouvement universel en faveur d'une organisation de la paix.

« Nous sommes prêts — dit le Secrétaire d'État américain — à nous joindre aux autres nations pour étudier toutes les méthodes susceptibles de ranimer l'esprit de coopération internationale et pour appliquer tous les moyens possibles de faire de cet esprit une réalité à travers les formes d'application concrète des principes qui doivent présider aux rapports internationaux, politiques, économiques et culturels ».

« Nous sommes résolus — ajoute M. le Président Franklin Roosevelt, le 18 août 1938 — à étudier toutes ces possibilités et à essayer toutes les méthodes susceptibles de contribuer à la paix du Monde ».

Répondant à l'esprit pratique de M. Cordell Hull, les deux Groupes parlementaires Français pour l'organisation de la Paix (groupes les plus importants du Sénat et de la Chambre, 189 Sénateurs et 372 Députés) présidés par M. Jean Philip, Sénateur, et M. Laurent Bonneval, Député, après avoir entendu M^e Henri-Demont, les 15 et 22 juin dernier (1938), ont décidé avec l'assentiment de M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Étrangères, de présenter à M. Cordell Hull, la résolution signée en 1933 par 115 Sénateurs et par 198 Députés, approuvée huit fois de 1934 à 1938 par les groupes du Sénat et de la Chambre, réclamant le renforcement de la S. D. N. en une véritable Société Générale des Nations fondée sur un Droit des Nations, une Justice Internationale et une Police mondiale.

Pour l'application concrète des principes qui doivent présider aux rapports internationaux définis par M. Cordell Hull, la résolution des Groupes parlementaires Français pour l'organisation de la Paix, invite l'Assemblée de Genève ou une conférence mondiale à donner à la Cour de La Haye, dont le Secrétaire d'État américain fait l'éloge dans son discours du 3 juin, la haute mission d'élaborer :

- 1° un projet de Droit des Nations ;
- 2° un projet de constitution mondiale aux organes :
Législatif, avec un Sénat des Nations ;
Judiciaire, avec un Tribunal civil, économique, aérien, maritime des Nations et une Cour d'Assises internationale ;
Exécutif, avec une véritable Police Mondiale, un Ministère de Police Mondiale, des Commissions de contrôle et de surveillance.

Ces projets élaborés par la Cour de La Haye seront présentés à l'Assemblée de Genève ou à une conférence mondiale pour, en séance plénière, être adoptés, transformés en lois, codifiés, et appliqués par tous les États.

Le plan des Groupes parlementaires Français pour l'organisation d'une véritable Société Générale des Nations est en harmonie avec la politique extérieure des États-Unis contenue dans les quatre points suivants du discours radio-diffusé de M. Sayre, Secrétaire d'État adjoint, du 6 juin dernier :

- 1° Abandon de la politique d'isolement ;
- 2° Établissement de Cours de Justice internationales ;
- 3° Renforcement de la coopération internationale ;
- 4° Le renforcement du Droit international.

Le 16 août dernier, confirmant son discours du 3 juin 1938, M. Cordell Hull a déclaré :

« L'avenir du Monde doit-il être déterminé par le recours universel à la force armée et les agressions répétées ou bien les pratiques de paix, de justice et d'ordre reposant sur le bien-être économique, la sécurité et le progrès devront-elles guider et commander les relations internationales ? Les temps sont proches où l'un des deux termes de l'alternative devra prévaloir. Dans les circonstances où nous sommes, aucun gouvernement ne peut éviter de participer au choix de la voie qui sera suivie ».

Le 18 août suivant (1938), M. le Président Franklin Roosevelt a précisé dans son discours à Kingston (Canada), le sentiment unanime des nations de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud en ces termes :

« Nous autres, Américains, ne pouvons plus longtemps nous considérer comme les habitants d'un continent éloigné pour qui les controverses des pays d'outre-mer sont sans intérêt ou sans danger.

« Nous sommes devenus un élément dont on tient compte dans chaque office de propagande et dans chaque état-major général au delà des mers.

« Nos ressources immenses, la puissance de notre commerce et l'énergie de nos hommes ont fait de nous un facteur vital de la paix mondiale, que nous le voulions ou non.

« Vous et nous pouvons heureusement, en bonne amitié et en complète entente, considérer d'un œil clair les possibilités qui nous sont offertes, résolus à étudier toutes ces possibilités et à essayer toutes les méthodes susceptibles, si nos espérances sont réalisées, de contribuer à la Paix du Monde ».

Ce qui est remarquable dans les récentes manifestations de M. le Président Franklin Roosevelt et des Secrétaires d'État et Secrétaire d'État adjoint Américains, lesquels sont, en la circonstance, les porte-paroles autorisés du Président de la grande République des États-Unis, c'est la volonté de faire de la nation Américaine, une force au service du droit, une force au service de la justice et de la morale internationales, en présentant un plan pratique de Paix véritable en concordance parfaite avec le plan d'organisation de la Paix proposé dès leur fondation (1922-1923) par les groupes français du Sénat et de la Chambre des Députés sous la devise : Droit des Nations — Justice internationale — Police des Nations.

Nous entrons dans une ère de progrès décisif entre l'Amérique et l'Europe où va se réaliser un ordre international nouveau en faveur d'une organisation de la Paix à laquelle seront invitées à collaborer les puissantes Fédérations internationales et interalliées des Anciens Combattants (C. I. A. M. A. C.), la Fédération interalliée des Anciens Combattants (F. I. D. A. C.), la semaine des Combattants.

Les Groupes parlementaires Français pour l'organisation de la Paix se tiennent, en dehors de toute politique et au-dessus des partis, à la disposition des Unions, Fédérations, Associations, Sociétés, Groupements qui leur demanderont des conférenciers, au Secrétariat : 130, rue de Rennes, Paris (6^e).

NOTES D'ART ET D'HISTOIRE

III

Les anciennes orgues de l'église Saint-Nicolas à Monaco.

La destruction si regrettable de l'église Saint-Nicolas, commencée en 1874, a été fatale à la plupart des pièces du mobilier qu'elle renfermait. On a pu cependant sauver la plupart des tableaux anciens, particulièrement les deux Louis Brea, le *Saint-Nicolas* qui depuis le 20 août 1500 servait de rétable au maître autel, puis la *Pietà* du curé Teste, achevée le 1^{er} avril 1505, qui devait orner la chapelle Notre-Dame de Pitié. Tout ce qui était sculpture a disparu, brisé plus ou moins complètement ; c'est une perte irréparable si l'on en juge par les débris qu'on a retirés des décombres et transportés soit dans le jardin du Musée d'Anthropologie préhistorique, soit au Musée national des Beaux-Arts, tels la clôture en marbre de la chapelle que Jean Vignali, révenu du nouveau monde, fit placer en 1548, le tabernacle également en marbre blanc qu'Antoine Garibaldi plaça sur l'autel de sa chapelle le 20 mars 1537, le bénitier en pierre, etc. On eut encore l'excellente idée de réserver pour l'église

Saint-Charles, qui devait être construite à Monte-Carlo de 1879 à 1883, les orgues, qui depuis plus de deux siècles avaient résonné en la vieille église de Saint-Nicolas ; on avait en effet le projet d'installer en la nouvelle cathédrale un instrument neuf, estimé plus puissant. Cependant, on y conserve les portes qui avaient été peintes, ainsi qu'il sera dit plus loin.

Ce n'étaient probablement pas les premières qui aient existé à Saint-Nicolas : dans les registres d'état religieux de la paroisse Saint-Nicolas (1), on relève, au 10 août 1589, le décès à 73 ou 74 ans de Jacques Vignali, de Monaco, musicien et organiste. On se gardera de faire état d'une autre mention à la date du 22 juin 1629, celle de Pierre Sangiorgio maître musicien de cette église (2), car il existait aussi des musiciens, des chanteurs et instrumentistes qui participaient aux offices de l'église en même temps que l'organiste. Cependant, lorsque, le 1^{er} août 1637, on trouve l'engagement, moyennant un traitement annuel de 12 ducats, de par l'ordre donné par le Prince aux syndics de la communauté, de Pierre-Marc Gargano, de Pavie (3), quo l'on sait positivement avoir été organiste à Saint-Nicolas, on est obligé de reconnaître qu'il avait à faire fonctionner les anciennes orgues, les nouvelles n'ayant été placées qu'en juillet 1639. Nul renseignement n'existe sur ce premier instrument à la réalité duquel on est d'autant plus enclin à croire que Lambert, seigneur de Monaco, et sa femme Claudine, vers la fin du XV^e siècle, témoignèrent une véritable affection pour l'église Saint-Nicolas et son décor. Comment ne l'auraient-ils pas enrichie d'orgues pour contribuer à la beauté des offices et favoriser le goût des harmonies ? Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, venons-en à l'instrument commandé par Honoré II.

Ce fut le 25 octobre 1638 que le contrat du mécanisme fut rédigé par le notaire monégasque Aimone Truchi. Le facteur génois Gio. Oltrachino en fut chargé ; le prix en était fixé à 280 ducats, port compris, payables par le Prince en trois termes, Oltrachino s'empressa de s'exécuter.

Le 27 juillet (4) 1639, les diverses parties de l'orgue étant arrivées au Palais, le maître maçon, sans doute Jacques Cantone, celui qui était au service d'Honoré II depuis 1630 (5), commença les travaux pour les placer définitivement dans le transept sud de l'église Saint-Nicolas. Elles comprenaient, au dire de Pacchiero (6), dont nous respectons le style « *secretta, mantisi 4, tastera di buscio e cane, otto registri di piombo, e il nono che è la facciata « di stagno fino ; è certo sono riusciti che paiono « d'argento. »* Les dépenses de maçonnerie et de menuiserie pour le buffet, comme l'ornementation qui étaient encore à la charge d'Honoré II, furent estimées mille écus.

Lorsque le maître maçon donna les premiers coups dans la paroi, il y trouva encastrée une caisse de plus de huit pans de long contenant le corps d'Etienne Grimaldi, d'heureuse mémoire, jadis gouverneur de Monaco, sous le règne d'Honoré I^{er} : c'était le fameux « Gubernant ». Il était décédé au mois de juin 1561, laissant la réputation d'un excellent administrateur ; les contemporains du curé Pacchiero ne l'avaient pas encore oublié. On lui attribua alors avec raison les grandes constructions élevées de son temps pour la défense de la forteresse (tour de Tous les Saints, bastion de Serravalle, courtines), pour la restauration et l'embellissement du Palais (citerne de la cour, galeries et grands appartements, aile septentrionale). Aussi le Prince Honoré II voulut-il accorder des honneurs spéciaux à sa dépouille : elle fut transférée dans un autre cercueil et ensevelie dans la chapelle Saint-Sébastien où les corps de la Famille Princière étaient inhumés, notamment celui d'Hippolyte Trivulce, femme d'Honoré II.

Le troisième dimanche d'août 1637, les orgues jouèrent pour la première fois à Saint-Nicolas. Ce fut une belle fête à laquelle participèrent la musique habituelle c'est-à-dire la maîtrise, un cornet et des violes. A la fin de la grand'messe la procession du Saint-Sacrement défila dans l'église avec l'assistance du Prince, de son fils, le marquis de Campagna, d'une foule de Monégasques et d'étrangers, principalement des gens de Nice, Villefranche et Sospel ; ils avaient fui leur pays à cause de la guerre entre

1. Conservés à la Mairie de Monaco.

2. Le même Pierre Sangiorgio fut qualifié de maître de chapelle, lorsqu'il fut témoin de mariage le 1^{er} novembre 1621. Au 21 octobre 1592, mourut une fille naturelle de M^e Georges « Permenute di Piemonte », habitant Monaco où il jouait du violon.

3. Arch. du Palais, D^o 3, 3947, fol. 64.

4. La date de mois a été corrigée par l'humidité dans le registre du curé Pacchiero (D^o 25), qui a consigné ce fait à la p. 30.

5. Cf. l'introduction que j'ai écrite pour les *Inventaires du Palais de Monaco*, p. LXXX et suiv.

6. P. 30.

France et Espagne; le duc de Savoie et le cardinal Maurice de Savoie, gouverneur du comté de Nice, avaient chassé les Français du Piémont. Malgré le protectorat espagnol qui pesait encore à cette époque sur la Principauté, les sentiments du Souverain de Monaco et de la population, sentiments qui allaient bientôt se manifester par un retour énergique au protectorat français, leur avaient assuré ici un refuge. Les vêpres se chantèrent avec même solennité; après quoi Honoré II signa par l'intermédiaire du curé à l'organiste Pietro-Marco Gargano sa volonté pour le service qu'il aurait à exécuter (1). Quelques jours plus tard l'évêque de Nice, Giacomino Marengo vint, sur la féloque du cardinal de Savoie avec quelques musiciens de ce dernier prélat, rendre visite au Prince et à la paroisse qu'il avait sous sa juridiction. Après la messe basse, l'évêque bénit les ornements de la confrérie des Pénitents Blancs qui siégeaient dans une chapelle ouvrant sur la place tout près de Saint-Nicolas. Il passa ensuite à la bénédiction de l'orgue. Le soir venu, il repartit pour Nice (2).

Le nouvel instrument devait contribuer à l'éclat d'une autre cérémonie, celle qui eut lieu les 6 et 7 juillet 1641: le mariage d'Hercule Grimaldi, marquis de Campagna et fils d'Honoré II, avec Aurelia Spinola, de Gênes, fille du prince de Molfetta, petite-nièce du prince de Valdeare, oncle et ex-tuteur d'Honoré II. Venue par mer, elle était accompagnée de ses parents et d'une foule d'amis qui avaient été reçus au port avec le témoignage de la plus vive allégresse, non seulement par la population de Monaco, de Roquebrune et de Menton conduit par ses syndics, les officiers et seigneurs espagnols, mais encore par des gens venus de Nice, de Vintimille, de San Remo et de toute la région voisine. Un long cortège s'était formé et avait conduit la jeune mariée d'abord à l'église Saint-Nicolas, où l'orgue s'était fait entendre précédant le *Te Deum*, chanté par la maîtrise de Son Altesse Royale de Savoie.

La bénédiction nuptiale fut donnée le lendemain, en cérémonie plus solennelle encore, par l'évêque de Nice, assisté de l'évêque de Vintimille. Ajoutons que les dimanches suivants furent jouées au Palais une pastorale, puis une comédie espagnole. Ces représentations théâtrales n'avaient pas encore été signalées. On ne se doutait pas alors à Monaco que les pourparlers engagés avec la cour de France par Honoré II avaient abouti à un accord parfait: le 8 juillet, le roi Louis XIII signait les stipulations du traité de Péronne, établissant la réputation du protectorat espagnol au profit de la France, stipulations qui devaient être soumises à la ratification du Prince. Ceci est un autre ordre d'idées qu'il suffit de signaler en passant.

Quand les noces du marquis de Campagna furent célébrées, l'orgue de Saint-Nicolas avait été complété par l'adjonction des portes, qui avaient été placées le 23 juin 1640. Elles avaient été peintes par Bernardin Mimaull; fermées, elles montraient les deux personnages de l'Annonciation; ouvertes, elles présentaient l'image des Saints Jean-Baptiste et Honoré en costume pontifical. Au sommet du buffet étaient les armoiries princières. Né à Draguignan, Mimaull avait établi sa résidence à Aix, en la paroisse de la Madeleine, dont l'église avait reçu de lui en 1625, un *Baptême de Notre-Seigneur*. Les rapports avec le Prince Honoré II semblent avoir débuté d'assez bonne heure; il avait sans doute fait preuve de son habileté professionnelle quand il avait reçu la commande des portes de l'orgue. On a cependant perdu le souvenir de la plupart de ses œuvres. Le Palais a conservé seulement le portrait en pied de Charles II Grimaldi, seigneur de Monaco (1581-1589), qu'il data de 1638, tableau exécuté sans doute d'après d'autres dessins ou peintures. De la même facture est le portrait de la sœur d'Honoré II, Jeanne Grimaldi (1596-1620), qui avait été mariée en 1615 au comte Théodore Trivulce, de Milan. Elle est en costume de pénitente de la confrérie des Pénitents Noirs de Saint Jean-Baptiste; elle aussi dut être peinte d'après des documents antérieurs à la venue de Mimaull. L.-H. LABANDE.

(A suivre)

1. Pacchiero, p. 38 et 39.
2. *Idem*, p. 45 et 46.

LA VIE LITTÉRAIRE

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES.

Le nom de M. J. Tharaud et le sujet de sa conférence avaient attiré la foule des grands jours, lundi dernier, à la salle du Quai de Plaisance.

Point n'est besoin de rappeler aux lecteurs de ce journal l'œuvre considérable qui a valu aux deux frères une

place éminente dans la littérature contemporaine et qui a conduit récemment l'un d'eux à l'Académie. Ils ont mis leur talent d'écrivain et leur expérience de grands voyageurs au service de la France et c'est le même sentiment patriotique, éclairé par le sens des réalités et une rare clairvoyance, qui animait la conférence qu'ont interrompue à maintes reprises les bravos de l'assistance.

M. J. Tharaud a examiné devant nous « où en est la France en Syrie ». Sujet d'une brûlante actualité. On sait que le Parlement français se refuse à autoriser la ratification du traité par lequel le Gouvernement déclare renoncer à l'exercice de son mandat et reconnaître l'existence d'une République Syrienne une et indivisible. M. Tharaud qui a étudié la question sur place, considère (et nous nous bornons à rappeler ses considérations) que la conception d'une République Syrienne est une pure vue de l'esprit, ne correspond à aucune réalité et qu'en se retirant, la France, cédant à une vaine idéologie, sacrifierait bénévolement sa situation en Méditerranée orientale non, comme ont semblé le croire les auteurs du projet, pour faire œuvre démocratique, mais pour livrer une population divisée en une multitude de sectes et de races au despotisme de 150 ou 200 familles féodales, en attendant que des rivaux qui guettent avidement notre succession, viennent prendre la place que nous leur aurions laissée libre.

Le Conférencier a énuméré les actes déjà accomplis qu'il tient pour des fautes graves: la cession à la Turquie du Sandjack d'Alexandrette, le brusque changement d'attitude à l'égard des chefs du mouvement nationaliste, l'application du traité lui-même avant sa ratification, l'engagement pris par ce traité de défendre contre toute agression le territoire de la République syrienne qu'aux termes de ce même traité, les troupes françaises doivent avoir évacué avant trois ans. Il a montré le danger qui menacerait l'indépendance du Liban qui nous reste fidèle et celui qui pèserait sur le Canal de Suez et, partant, sur nos communications impériales.

Heureusement, (et M. J. Tharaud se flatte d'y avoir été pour quelque chose), l'alerte a été donnée avant qu'il fût trop tard et un Commissaire général en qui on peut avoir toute confiance a été envoyé pour se livrer à une enquête approfondie d'où sortira un nouveau traité plus conforme aux intérêts bien compris de la France et de la Syrie elle-même.

Nous ne pouvons pas avoir la prétention de résumer en ces quelques lignes l'étude lumineuse qu'en un langage d'une ferme et sobre éloquence, M. J. Tharaud a développée durant une heure et demie qui a paru trop courte. De longues salves d'applaudissements ont exprimé à l'orateur les sentiments admiratifs de son auditoire et, en particulier, la gratitude émue des Français pour le cri d'alarme qu'avec son frère, il a si opportunément jeté. M. C. T.

LA VIE ARTISTIQUE

La très spirituelle comédie de MM. Paul Armand et Léopold Marchand a retrouvé sur la scène de Monte-Carlo le succès qu'elle obtient depuis des mois au Théâtre de la Michodière. C'est une soirée de fou rire. Comment un domestique de bonne maison, champion de bridge imbattable, doit à ses talents d'être admis dans un cercle aristocratique, comment il conquiert les faveurs d'une aventurière levantine qui se fait passer pour princesse et favorite d'un souverain inconnu, comment il se trouve auprès de la dame l'heureux rival de son maître, c'est ce qu'il serait fastidieux d'exposer tout au long, alors qu'il est si amusant de le voir et de l'entendre.

La pièce est jouée dans un mouvement excellent par la belle M^{me} Denise Grey et par M. Bonvallet dans les rôles qu'ils ont créés, par M^{lle} Germaine Charley qu'on se rappelle avoir applaudie il y a quelques années dans l'opérette, par MM. Duvallès, Mauloy, Paul Ville, Henry-Houry et leurs camarades qui tous ont brillamment contribué au succès et en ont été remerciés par d'unanimes applaudissements. M. C. T.

Principauté de Monaco

PROGRAMME

DE LA

FÊTE NATIONALE

du 17 Janvier 1939

DIMANCHE 15 JANVIER :

- A 14 h. 15 : **Concert** par la Musique Municipale sur le quai Albert 1^{er}.
- A 16 heures : au Théâtre des Beaux-Arts, **Festival Musical** par la Société Chorale « l'Avenir » et l'Estudiantina « La Palladienne ».

LUNDI 16 JANVIER :

- A 10 heures, à la Mairie : **Distribution de Secours aux indigents.**
- A 16 heures : Représentation de « **Guignol** » au quai de Plaisance.
- A 20 heures : **Illumination générale** de la Principauté.
- A 20 h. 30 : **Feu de Joie** sur la Place du Palais.

Retraite aux flambeaux à Monaco-Ville et à la Condamine, avec le concours de la Compagnie des Carabiniers, des Sapeurs-Pompiers, de la Société Musicale « La Renaissance », des cliques, des Scouts de Monaco et des porteurs des torches et flambeaux.

- A 20 h. 30, Au Kiosque des Terrasses : **Concert** donné par la Société « Philharmonique ».
- A 21 heures, sur les Terrasses de l'Établissement Thermal, à Monte-Carlo : **Concert** par la « Musique Municipale ».
- A 21 h. 15, au Fort Antoine, face à Monte-Carlo : **Grand spectacle pyrotechnique. Embrasement général** de Monaco. — **Concerts** dans les divers quartiers de Monaco.

MARDI 17 JANVIER :

- A 9 heures : Salves d'Artillerie.
- A 11 heures, à la Cathédrale : « **Te Deum** » **Solennel** célébré en l'honneur de S. A. S. le Prince.
- A 11 heures 45, sur la place du Palais : **Revue des Compagnies des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers.**
- A 14 heures, sur la place du Palais : **Jeux populaires, courses, attractions et Concert** donné par la Société « Philharmonique » de Monaco.

Distribution de jouets et goûter offerts aux enfants des écoles communales et des orphelins.

- A 14 h. 30, sur les Terrasses du Casino de Monte-Carlo : **Concert vocal et instrumental** exécuté par la Société Chorale « l'Avenir », la « Musique Municipale » et « La Palladienne ».
 - A 16 heures : Représentation gratuite de « **Guignol** » au quai de Plaisance.
 - A 20 heures : **Illumination générale** de la Principauté.
 - A 20 h. 30 : **Retraite aux flambeaux** partant du pont de la Rousse, parcourant les boulevards d'Italie, des Moulins et descente à la Condamine jusqu'à la Place d'Armes.
- Séances gratuites aux Cinémas** : Prince et Royal.

Société en Nom Collectif

Suivant acte s. s. p. fait en cinq exemplaires à Monaco, le 19 décembre 1938, enregistré à Monaco, le 29 décembre suivant, folio 19, recto, case 3.

M. Antoine-Barthélemy BACCIALON, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 1, avenue Saint-Laurent.

Et M. Ange-Pierre GIUFFREDI, commerçant, demeurant à Monaco, 13, boulevard Charles III.

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet :

L'exploitation, dans la Principauté de Monaco, d'un fonds de commerce de beurres, fromages, salaisons, boîtes de conserves, situé à Monaco, rue de Millo, n° 25, ensemble toutes opérations commerciales se rattachant directement ou indirectement à pareille exploitation dans le sens le plus large et le plus étendu, et ce, aussi bien sur le territoire de Monaco qu'en France et à l'étranger.

La durée de la Société est de huit années consécutives qui ont commencé à courir à compter du 1^{er} décembre 1938 pour finir à pareil jour de l'année 1946.

Le siège de la Société est à Monaco, 25, rue de Millo.

La raison et la signature sociales sont A. BACCIALON & P. GIUFFREDI.

Les affaires de la Société seront gérées et administrées par les deux associés, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

En conséquence, chacun d'eux aura la signature sociale mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires et les besoins de la Société ; néanmoins, pour tous engagements ou dépenses dont l'importance excédera la somme de cinquante mille francs, la signature des deux associés sera nécessaire.

Un extrait dudit acte de Société a été déposé le 9 janvier 1939 au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, pour y être transcrit et affiché, conformément à la Loi.

Monaco, le 12 janvier 1939.

Pour Avis :

A. BACCIALON & P. GIUFFREDI.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monte-Carlo du 27 décembre 1938, enregistré, M^{me} Emma GATTI, épouse Gorlero, a acquis de M. Giocondo GIANANGELI, le fonds de commerce de vente et confection de chaussures en tous genres, ainsi que l'atelier de cordonnerie exploité à Monte-Carlo, 23, boulevard Princesse-Charlotte.

Opposition, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans les délais légaux.

Monaco, le 12 janvier 1939.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO

Docteur en droit, notaire

41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 28 décembre 1938, M. Alexandre BALDUCCI, commerçant et M^{me} Marie DAMOIS, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 35, boulevard Prince-Rainier, ont cédé à M. Attilio TRAVALLONI, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 7, rue Bel Respirò et à M. Agostino BERNICH, garagiste, demeurant à Monte-Carlo, 12, passage Grana, le fonds de commerce d'achat et vente de voitures

automobiles, neuves et d'occasion avec la location en garage d'une voiture automobile, situé à Monaco, 35, boulevard Prince-Rainier.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Auguste Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 12 janvier 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES FRANCO-MONÉGASQUE**DISSOLUTION**

(Publication prescrite par le dernier paragraphe de l'article 17 de la Loi n° 71, du 3 janvier 1934, sur les Sociétés par actions.)

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société d'Études Franco-Monégasque, tenue à Monaco, le 7 janvier 1939, au siège de la Société, a décidé la dissolution anticipée de la Société avec effet au 31 décembre 1938 et a nommé comme liquidateurs MM. E.-E. Garrus et Marcel-A. Palmaro.

Les Liquidateurs.

SOCIÉTÉ DES HOTELS BRISTOL ET MAJESTIC

Société Anonyme au capital de 7.500.000 francs

Siège social : 23, boulevard Albert I^{er}, Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la SOCIÉTÉ DES HOTELS BRISTOL ET MAJESTIC, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire pour le samedi 21 janvier prochain, au siège social, à 10 heures du matin, avec l'ordre du jour suivant : Modifications des articles 9, 10 et 40 des Statuts.

Le Conseil d'Administration.

Société Immobilière du Carlton de Monte-Carlo

Société Anonyme au Capital de 1.500.000 francs

Siège Social : 7, avenue des Fleurs, Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CARLTON DE MONTE-CARLO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au siège social pour le 21 janvier prochain, à 11 heures du matin avec l'ordre du jour suivant :

Autorisation à donner au Conseil d'Administration de conférer un gage hypothécaire sur les immeubles de la Société conformément aux dispositions du paragraphe 26 de l'article 23 des Statuts.

Le Conseil d'Administration.

GUERIR**LES RADIATIONS NOCIVES.**

Souvent on entend dire qu'il y a des « maisons à cancer », des « maisons à tuberculose »... Le fait est qu'il existe des maisons, même des hameaux entiers dont les habitants sont malades à l'état chronique.

On ignore la cause de ces états maladifs.

Dans un remarquable article posthume que publie la Grande Revue de Vulgarisation Médicale et Scientifique « GUERIR », sous la signature du regretté radiesthésiste l'abbé Mermét, celui-ci explique la raison de ces maladies par l'influence de rayonnements nocifs.

Or, dit le savant radiesthésiste, qu'il s'agisse de l'eau, d'un métal ou d'un minerai à radiations nocives, si l'on dort ou si l'on travaille au-dessus ou à proximité de ce foyer malfaisant, la santé s'en ressentira et un état de malaise généralement inexplicable sera la conséquence de ce fâcheux voisinage.

Ne voilà-t-il pas une question passionnante et qui intéresse bien des gens ?

Dans ce même numéro une rubrique nouvelle : « Les Assurances sociales », qui ne se contente pas d'expliquer la loi, mais répond individuellement à tous ceux qu'une question embarrasse à son sujet.

Dans ce numéro du 1^{er} janvier, qui se présente considérablement en progrès : 32 pages au lieu de 16, collaboration toujours de premier ordre, rubriques nouvelles, etc., et qui offre à ses lecteurs par une ingénieuse proposition le remboursement de son prix d'achat, on lira également ces études écrites pour le grand public par des spécialistes qualifiés : L'alimentation, par le professeur H. Labbé. — La race et l'évolution de l'homme. — L'énigme de la vieillesse. — La gonococcie latente chez l'homme. — Une étude médicale sur l'enfant : jeux et jouets. — Orthographe et médecine. — Edouard Branly, médecin et professeur. — Médecine esthétique : nos manifestations sportives. — L'entraide des Femmes françaises. — La dichotomie, répression du compérage médical. — Le saignement de nez. — L'enfant à table. — Les plantes qui guérissent. — 5.000 morts sur la route, etc., etc...

« GUERIR » est en vente chez tous les marchands de journaux aux prix de 2 fr. 50. A défaut, envoi franco : « GUERIR », 12 bis, rue Keppler, Paris (XVI^e). (Joindre 2 fr. 50 en timbres-poste.)

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

BULLETIN DES OPPOSITIONS**sur les Titres au Porteur****Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 février 1938. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco portant les numéros 53.526 et 53.527.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1938. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 26 juillet 1938. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 11.643, 14.993, 17.638, 22.851, 44.702, 45.306, 49.646, 52.782, 61.339, 63.929.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 août 1938. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 301.649, 302.553, 303.098, 303.099, 303.100, 303.135, 303.177, 306.414, 308.039, 311.431, 312.545, 312.781, 313.271, 313.272, 313.273, 313.405, 313.610, 313.611, 313.612, 315.547, 316.276, 317.657, 319.429, 319.970, 321.170, 321.171, 321.172, 321.173, 321.194, 321.195, 321.196, 321.197, 321.198, 324.727, 329.238, 334.333, 334.334, 335.791, 335.836, 336.428, 337.410, 337.486, 339.554, 339.691, 343.003, 343.004, 346.565, 347.068, 348.631, 348.620.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Saumori, huissier à Monaco, en date du 4 juin 1938. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495.138 à 495.147.

Titres frappés de déchéance

Du 21 février 1938. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 3.467, 26.297, 58.592, 315.963. — Quatre Obligations 4% de la même Société, portant les numéros 75.106, 85.197, 137.994, 151.796. — Une Action de la même Société, portant le numéro 56.602. — Un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 16.715.

Du 11 mai 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58.783.

Du 1^{er} juillet 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38.072.

Du 15 juillet 1938. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44.620 et 53.447.